

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 2012-195**

**CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
À L'INTENTION DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'ASBESTOS**

**AVIS PUBLIC** est donné que lors d'une séance ordinaire de Conseil tenue le 10 septembre 2012, un projet de règlement instituant un « **Code d'éthique et de déontologie à l'intention des employés de la Ville d'Asbestos** » a été présenté.

- 1- Que le projet de Code d'éthique et de déontologie des employés d'Asbestos énonce les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique, telles que : l'intégrité des employés municipaux; l'honneur rattaché aux fonctions d'employé municipal; la prudence dans la poursuite de l'intérêt public; le respect envers les membres du Conseil et les collègues municipaux et la recherche de l'équité.
- 2- Que le projet de Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville d'Asbestos contient des règles concernant, notamment, leur indépendance de jugement eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la municipalité ainsi que l'après-emploi.
- 3- Que le projet de Code d'éthique et de déontologie contient également des mécanismes de contrôle et les sanctions pouvant être imposées.
- 4- Que l'adoption du règlement instituant le «**Code d'éthique et déontologie à l'intention des employés de la Ville d'Asbestos** » aura lieu lors de la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le **lundi 3 décembre 2012 à 19 h 30** à la salle du Conseil municipal d'Asbestos.

Donné à Asbestos, Québec, ce 21 novembre 2012.

Me Marie-Christine Fraser, greffière